

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST DIZANT DU GUA**

DEPARTEMENT

CHARENTE MARITIME

N° d'ordre : 2023OCTOBRE13

Séance 09 octobre 2023

<u>NOMBRES DE MEMBRES</u>		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	9

L'an deux mil vingt-trois et le neuf octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZZOCCHI Jean-François, Maire.

PRESENTS : Monsieur MAZZOCCHI Jean-François, Maire

Mesdames : HEBERT Christine, KISCHEL Mélissa, NIORT Béatrice, SACADURA Carla, VALADON Tiphanie.

Messieurs : COULON Dominique, GODET Philippe, MORANDIERE Julien.

<u>Date de la convocation</u>
02 octobre 2023

EXCUSES : Monsieur LANGÉ Cyrille

POUVOIRS : Monsieur LANGÉ Cyrille à Madame HEBERT Christine.

ABSENTS : Madame BOUET Maude, Monsieur PEYRAUD Romain.

A été nommée secrétaire : Mme HEBERT Christine.

Votes

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 1

Objet de la délibération : Avis défavorable Parc Eolien de Saint Germain du Seudre.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale par le promoteur JPEE pour le Parc Eolien des Charbonnières à Saint Germain du Seudre. Le projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199,5m chacune.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir voter soit à bulletin secret, soit à main levée afin d'émettre un avis concernant ce projet. Le Conseil Municipal décide de voter à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, émet un avis défavorable, à la majorité, pour le projet du Parc Eolien des Charbonnières sur la Commune de Saint Germain du Seudre.

Fait et délibéré le 09 octobre 2023,

Où il est enregistré tous les membres présents.

